

---

# Fiches thématiques

---

Revenus,  
niveaux de vie

## 4.1 Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages

Le **pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages** recule en 2012 (-0,9 % après +0,7 %). Cette baisse provient du ralentissement du revenu disponible brut des ménages (+0,9 % après +2,7 %) couplée à une progression modérée des prix.

Les revenus d'activité, principale source de revenu des ménages, sont moins bien orientés. La rémunération des salariés ralentit (+2,1 % après +3,2 %), sous l'effet du recul de l'emploi et du léger fléchissement du salaire moyen par tête. Les revenus des entrepreneurs individuels sont également moins dynamiques (+1,7 % après +2,7 %).

Alors qu'ils avaient soutenu le pouvoir d'achat en 2011, les revenus du patrimoine (constitués des loyers réels et des **loyers imputés**, ainsi que des revenus financiers) décélèrent fortement en 2012. Les dividendes perçus par les ménages sont moins dynamiques (+1,9 % après +6,4 %) et les rémunérations des contrats d'assurance-vie, assis sur le rendement des placements des assureurs, reculent (-4,0 %). Inversement, les placements des ménages en produits liquides bénéficient de taux d'intérêts plus rémunérateurs (+17 points de base en moyenne sur l'année pour le livret A) et du relèvement des plafonds de certains supports (livrets A et de développement durable).

Les impôts sur le revenu et le patrimoine accélèrent, avec la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales (désindexation du barème de l'impôt sur le revenu, hausse du prélèvement social sur les revenus du capital et

instauration d'une contribution exceptionnelle sur la fortune notamment). En 2012, ils pèsent à hauteur de -1,3 point sur l'évolution du RDB.

Le soutien des prestations sociales reçues par les ménages au RDB est à nouveau important en 2012 (contribution de +1,3 point après +0,9 point en 2011). Les indemnités chômage progressent nettement et certaines prestations du régime général (vieillesse et famille notamment) sont dynamiques.

Les **dépenses « pré-engagées »** sont celles réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme (dépenses de logement ou de téléphonie par exemple). Depuis 50 ans, leur part dans les dépenses de consommation des ménages a doublé : ces dépenses représentent aujourd'hui plus du quart du RDB des ménages. En 2012, le pouvoir d'achat du **revenu « arbitrable » des ménages** (-2,2 %) diminue plus vite que le pouvoir d'achat du revenu disponible (-0,9 %). En effet, les dépenses de consommation « pré-engagées » sont plus dynamiques que le revenu disponible brut des ménages (+2,8 % contre +0,9 %), notamment du fait des dépenses liées au logement.

Le pouvoir d'achat est une grandeur macroéconomique. Pour approcher une mesure plus individuelle, il faut tenir compte du nombre et de la composition des ménages en rapportant l'évolution du pouvoir d'achat à celle des **unités de consommation** (UC). Le pouvoir d'achat par UC recule très nettement en 2012 (-1,5 %). ■

### Définitions

**Revenu disponible brut des ménages** (RDB) : revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, loyers, etc.) et de la propriété, augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versés. L'évolution du **pouvoir d'achat du RDB** mesure l'évolution du RDB, corrigée de l'évolution du prix des dépenses de consommation des ménages.

**Loyers imputés** : qu'il soit propriétaire, occupant ou locataire, un ménage consomme un service de logement ; de même que le loyer payé par un locataire vient abonder le revenu de son propriétaire, on rehausse en comptabilité nationale le revenu des ménages propriétaires occupant leur logement en leur imputant un loyer qu'ils se versent à eux-mêmes.

**Revenu « arbitrable » des ménages** : différence entre leur revenu disponible brut et les **dépenses de consommation « pré-engagées »** (voir *fiche 4.5*).

**Unités de consommation** : voir *fiche 4.2*.

### Pour en savoir plus

- *L'économie française - Comptes et dossiers*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les comptes de la Nation en 2012 – Le PIB stagne, le pouvoir d'achat recule », *Insee Première* n° 1447, mai 2013.
- Voir aussi : *fiches 1.1. et 4.5.*

# Revenu disponible brut et pouvoir d'achat des ménages 4.1

## 1. Revenu disponible, revenu arbitral des ménages et évolution de leur pouvoir d'achat par UC

		2008	2009	2010	2011	2012
<b>Revenu disponible brut (en milliards d'euros)</b>	<b>a</b>	<b>1 259,3</b>	<b>1 265,0</b>	<b>1 290,9</b>	<b>1 326,3</b>	<b>1 338,4</b>
Dépense de consommation « pré-engagée »	b	353,6	349,5	357,0	362,9	373,2
Revenu « arbitral »	a-b	905,6	915,5	933,9	963,4	965,3
<b>Évolutions (en %)</b>						
<b>Du revenu disponible brut</b>		<b>3,3</b>	<b>0,5</b>	<b>2,0</b>	<b>2,7</b>	<b>0,9</b>
Du revenu « arbitral »		2,7	1,1	2,0	3,2	0,2
De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages		2,9	-0,7	1,1	2,1	1,9
De l'indice du prix de la dépense de consommation finale des ménages autre que « pré-engagée »		2,8	-0,2	1,2	2,2	2,4
<b>Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages<sup>1</sup></b>		<b>0,4</b>	<b>1,2</b>	<b>0,9</b>	<b>0,7</b>	<b>-0,9</b>
Du pouvoir d'achat « arbitral » des ménages <sup>2</sup>		-0,2	1,3	0,8	1,0	-2,2
Du nombre d'unités de consommation		0,6	0,5	0,6	0,6	0,6
<b>Du pouvoir d'achat du revenu disponible brut par unité de consommation<sup>1</sup></b>		<b>-0,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>-1,5</b>
Du pouvoir d'achat « arbitral » par unité de consommation <sup>2</sup>		-0,7	0,8	0,2	0,3	-2,7

1. L'évolution calculée au sens de la comptabilité nationale est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation finale des ménages.

2. L'évolution calculée est déflatée à l'aide de l'indice du prix des dépenses de consommation non « pré-engagées » des ménages.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

## 2. Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

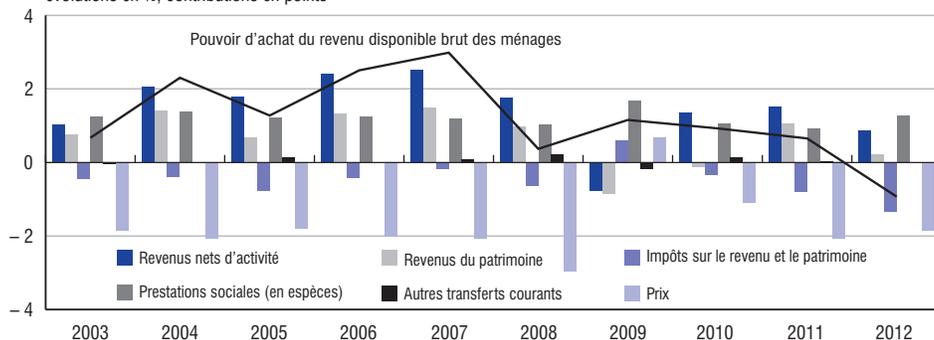
		en %			
		En 2012		Évolution en valeur	
		Montant (en milliards d'euros)	Part dans le revenu disponible brut	2011	2012
Rémunération des salariés	1	1 097,4	82,0	3,2	2,1
<i>dont : salaires et traitements bruts</i>		802,7	60,0	2,6	1,9
Revenus mixtes	2	123,8	9,2	2,8	1,7
<i>dont : entrepreneurs individuels</i>		118,4	8,8	2,7	1,7
Revenus du patrimoine	3	292,7	21,9	4,9	1,0
<b>Revenu primaire</b>	<b>4=1+2+3</b>	<b>1 514,0</b>	<b>113,1</b>	<b>3,5</b>	<b>1,9</b>
Impôts sur le revenu et le patrimoine	5	192,3	14,4	6,3	10,2
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées	6	142,0	10,6	2,9	3,9
Cotisations sociales employeurs versées	7	294,8	22,0	4,6	2,7
Prestations sociales reçues en espèces	8	444,4	33,2	2,8	4,0
Solde des autres transferts courants (reçus moins versés)	9	9,2	0,7	5,2	-13,1
<b>Revenu disponible brut (RDB)</b>	<b>(4-5-6-7+8+9)</b>	<b>1 338,4</b>	<b>100,0</b>	<b>2,7</b>	<b>0,9</b>

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

## 3. Contributions à l'évolution du pouvoir d'achat des ménages

évolutions en %, contributions en points



Champ : France.

Lecture : en 2012, les impôts sur le revenu et le patrimoine contribuent pour -1,3 point à la baisse de 0,9 % du pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

## 4.2 Niveaux de vie

En 2011, la moitié des personnes ont un **niveau de vie** inférieur à 19 550 euros annuels en France métropolitaine, soit 1 630 euros par mois (niveau de vie **médian**, D5). Les 10 % des personnes les plus modestes de la population ont un niveau de vie inférieur à 10 530 euros (1<sup>er</sup> **décile**, D1). Les 10 % des personnes les plus aisées ont un niveau de vie supérieur à 37 450 euros (9<sup>e</sup> décile, D9), soit 3,6 fois plus que le 1<sup>er</sup> décile. Les 20 % des personnes ayant les niveaux de vie les plus faibles détiennent 8,6 % de la masse des niveaux de vie. Les 20 % les plus aisés en détiennent 39,5 %, soit 4,6 fois plus.

En 2010, pratiquement toutes les catégories de population avaient subi une baisse de leur niveau de vie ; seul le niveau de vie au-dessus duquel se situent les 5 % de personnes les plus aisées avait progressé. En 2011, la situation s'améliore plus largement dans la moitié haute de la distribution, mais elle continue de se dégrader pour la moitié basse. Le 9<sup>e</sup> décile progresse de 2,1 % en euros constants, plus fortement que les trois déciles qui le précèdent (de + 0,1 % à + 0,8 %). À l'inverse, les quatre premiers déciles de niveau de vie continuent à diminuer en 2011 en euros constants (entre - 0,2 % et - 0,8 % selon le décile), mais à un rythme moins élevé que les deux années précédentes (entre - 0,7 % et - 1,7 % en 2010, et entre - 0,4 % et - 1,1 % en 2009). En conséquence, le ratio du dernier décile sur le

premier décile continue d'augmenter (3,6 après 3,5 en 2010 et 3,4 en 2009).

Parmi les personnes de 18 ans ou plus, le niveau de vie médian des **chômeurs** (13 500 euros) est inférieur de 38 % à celui des personnes **en emploi** (21 820 euros). Il est également inférieur de 27 % à celui des **inactifs**. En 2011, parmi les inactifs, ce sont les retraités qui ont le niveau de vie médian le plus élevé avec 19 500 euros, dépassant celui des étudiants vivant chez leurs parents (18 640 euros). Les enfants et les étudiants vivant chez leurs parents ont un niveau de vie médian plus faible que les actifs, notamment parce qu'ils apportent peu ou pas de revenus au ménage tout en augmentant le nombre d'**unités de consommation** de celui-ci. Les autres inactifs (femmes au foyer, personnes dans l'incapacité de travailler, etc.) ont le niveau de vie médian le plus faible parmi les inactifs : 14 270 euros, soit 27 % de moins que les retraités.

Le niveau de vie a tendance à augmenter avec l'âge des personnes, dans un premier temps sous l'effet des revenus d'activité qui s'accroissent, puis dans un second temps sous l'effet de l'augmentation des revenus du patrimoine. Ainsi, les 50-64 ans ont un niveau de vie médian supérieur de 12 % à celui des 25-29 ans. Au-delà de 65 ans, le niveau de vie diminue : de plus en plus de personnes sont seules aux grands âges et les générations les plus anciennes, notamment les femmes, ont des droits à la retraite plus faibles en raison de carrières incomplètes. ■

### Définitions

Le **niveau de vie** correspond au **revenu disponible** du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Il est donc le même pour toutes les personnes d'un même ménage. Les **unités de consommation** sont calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'« OCDE modifiée » qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Le **revenu disponible** comprend les revenus déclarés à l'administration fiscale, les revenus financiers non déclarés et imputés (produits d'assurance-vie, livrets exonérés, PEA, PEP, CEL, PEL), les prestations sociales perçues et la prime pour l'emploi, nets des principaux impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG et CRDS). Il est proche du concept de revenu disponible au sens de la comptabilité nationale mais son champ est un peu moins étendu (en particulier, il ne contient pas de loyer imputé pour les ménages propriétaires occupants).

Si l'on ordonne une distribution de niveaux de vie (ou de salaires, de revenus, etc.), les **déciles** (au nombre de 9 : D1 à D9) sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties d'effectifs égaux. Les 10 % des personnes les plus modestes ont un niveau de vie inférieur ou égal au 1<sup>er</sup> décile (D1), le niveau de vie des 10 % les plus aisés est supérieur au 9<sup>e</sup> décile (D9), la **médiane** D5 partage la population en deux parts égales.

**Population active, inactif, emploi, chômage** : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches 3.2, 3.3, 3.4*) au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année considérée.

### Pour en savoir plus

- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus »), *fiches 4.3 et 6.4*.

## 1. Quelques indicateurs sur le niveau de vie depuis 1996

montants annuels en euros constants 2011

	1996	1999	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010 <sup>1</sup>	2011 <sup>1</sup>
<b>Niveau de vie médian</b>	<b>16 690</b>	<b>17 310</b>	<b>18 530</b>	<b>18 710</b>	<b>18 980</b>	<b>19 380</b>	<b>19 710</b>	<b>19 780</b>	<b>19 680</b>	<b>19 550</b>	<b>19 550</b>
<b>Niveau de vie moyen</b>	<b>18 980</b>	<b>20 030</b>	<b>21 490</b>	<b>21 610</b>	<b>22 140</b>	<b>22 490</b>	<b>22 950</b>	<b>22 960</b>	<b>23 060</b>	<b>23 050</b>	<b>23 130</b>
1 <sup>er</sup> décile (D1)	8 870	9 520	10 330	10 340	10 480	10 680	10 920	10 800	10 640	10 620	10 530
9 <sup>e</sup> décile (D9)	31 180	32 790	35 060	34 640	35 710	36 170	36 900	37 170	37 030	36 670	37 450
<b>Rapport interdécile (D9/D1)</b>	<b>3,5</b>	<b>3,4</b>	<b>3,5</b>	<b>3,5</b>	<b>3,6</b>						
S20 (%)	9,0	9,1	9,3	9,0	9,0	9,0	9,0	8,9	8,7	8,7	8,6
S50 (%)	31,0	30,9	31,1	31,0	30,7	30,7	30,9	30,7	30,2	30,1	29,8
S80 (%)	63,0	62,3	62,3	62,0	61,6	61,8	61,6	61,8	61,0	60,7	60,5
(100-S80)/S20	4,1	4,1	4,1	4,2	4,3	4,2	4,3	4,3	4,5	4,5	4,6
<b>Indice de Gini<sup>2</sup></b>	<b>0,279</b>	<b>0,284</b>	<b>0,281</b>	<b>0,286</b>	<b>0,291</b>	<b>0,289</b>	<b>0,289</b>	<b>0,290</b>	<b>0,299</b>	<b>0,303</b>	<b>0,306</b>

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

2. L'indice de Gini mesure le degré d'inégalité de la distribution des niveaux de vie. Il varie entre 0 et 1, la valeur 0 correspond à l'égalité parfaite (tout le monde a le même niveau de vie), la valeur 1 à l'inégalité extrême (une seule personne a tout le revenu).

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Lecture : en 2011, les 20 % des personnes les plus modestes détiennent 8,6 % de la somme des niveaux de vie (S20), les 20 % les plus aisés perçoivent 39,5 % de la somme des niveaux de vie (complément à 100 de S80).

Note : la masse de niveau de vie S20 (respectivement S50 et S80) correspond à la somme des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % (respectivement les 50 %, les 80 %) les plus modestes. Le ratio « (100-S80)/S20 » met en évidence les écarts entre la masse des revenus disponibles par UC détenue par les 20 % des personnes les plus aisées et celle détenue par les 20 % des personnes les plus pauvres.

Sources : Insee ; DGI, enquête Revenus fiscaux et sociaux métropolitaines 1996-2004 - Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2005-2011.

## 2. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'activité en 2011

niveaux de vie en euros constants 2011

	1 <sup>er</sup> décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
<b>Actifs de 18 ans ou plus</b>	<b>11 420</b>	<b>21 110</b>	<b>39 110</b>	<b>24 610</b>	<b>3,4</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>
En emploi	12 550	21 820	40 170	25 540	3,2	1,8	1,7
Au chômage	7 450	13 500	25 560	15 760	3,4	1,9	1,8
<b>Inactifs de 18 ans ou plus</b>	<b>10 440</b>	<b>18 370</b>	<b>36 730</b>	<b>22 550</b>	<b>3,5</b>	<b>2,0</b>	<b>1,8</b>
Étudiants	9 230	18 640	40 750	23 830	4,4	2,2	2,0
Retraités	11 880	19 500	37 430	23 590	3,2	1,9	1,6
Autres inactifs	7 850	14 270	31 800	18 770	4,1	2,2	1,8
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>9 520</b>	<b>17 900</b>	<b>34 100</b>	<b>20 920</b>	<b>3,6</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>
<b>Ensemble</b>	<b>10 530</b>	<b>19 550</b>	<b>37 450</b>	<b>23 130</b>	<b>3,6</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

## 3. Niveau de vie annuel et indicateurs d'inégalité selon l'âge en 2011

niveaux de vie en euros 2011

	1 <sup>er</sup> décile (D1)	Niveau de vie médian (D5)	9 <sup>e</sup> décile (D9)	Niveau de vie moyen	Rapport interdécile (D9/D1)	D9/D5	D5/D1
Moins de 18 ans	9 520	17 900	34 100	20 920	3,6	1,9	1,9
18 à 24 ans	8 170	17 080	32 300	20 040	4,0	1,9	2,1
25 à 29 ans	10 570	19 540	31 720	20 840	3,0	1,6	1,8
30 à 39 ans	10 850	20 260	36 310	22 780	3,3	1,8	1,9
40 à 49 ans	10 690	19 960	37 690	23 220	3,5	1,9	1,9
50 à 64 ans	11 470	22 160	43 500	26 950	3,8	2,0	1,9
65 ans ou plus	11 880	19 230	38 640	24 000	3,3	2,0	1,6
<b>Ensemble</b>	<b>10 530</b>	<b>19 550</b>	<b>37 450</b>	<b>23 130</b>	<b>3,6</b>	<b>1,9</b>	<b>1,9</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

## 4.3 Pauvreté monétaire

En 2011, 8,7 millions de personnes vivent en dessous du seuil de **pauvreté monétaire**, fixé à 60 % du **niveau de vie** médian. Ce seuil s'établit en 2011 à 977 euros par mois. Le **taux de pauvreté** s'élève ainsi à 14,3 % de la population.

Dans un contexte économique encore difficile, le taux de pauvreté continue d'augmenter, mais plus modérément que les deux années précédentes (+ 0,3 point, après + 0,5 point en 2010, et + 0,6 point en 2009). La moitié des personnes pauvres ont un niveau de vie inférieur à 790 euros mensuels. À titre de comparaison, le socle du revenu de solidarité active (RSA) est de 467 euros pour une personne seule et l'allocation de solidarité pour personnes âgées (ASPA) de 742 euros (au 1<sup>er</sup> avril 2011), sachant que d'autres prestations complètent souvent le revenu disponible de ces allocataires. L'indicateur d'**intensité de la pauvreté** est stable (+ 0,1 point) à 19,1 % en 2011.

Parmi les **actifs**, 10,9 % sont en situation de pauvreté monétaire. L'emploi joue un rôle protecteur important puisque 38,9 % des **chômeurs** sont dans cette situation contre 8,0 % des personnes en **emploi**. Dans un contexte où le chômage est resté relativement stable en moyenne annuelle entre 2010 et 2011, l'augmentation du nombre de chômeurs pauvres provient en partie de l'accroissement des durées de chômage, s'accompagnant elle-même d'une légère hausse du nombre de ceux qui ne perçoivent plus d'indemnisation. Le nombre de personnes en emploi vivant sous le seuil de pauvreté augmente également. Leur taux de pauvreté atteint 8,0 % après 7,5 % en 2010. Cette hausse est liée notamment à la

diminution des bas salaires en euros constants, le Smic baissant de 0,3 % en euros constants, après avoir diminué de 0,4 % en 2010. À l'inverse, le taux de pauvreté des retraités diminue, passant de 10,0 % à 9,3 %. Cette amélioration provient en partie de la revalorisation des pensions au 1<sup>er</sup> avril 2011 (+ 2,1 % pour le régime général) et de l'arrivée de retraités bénéficiant de carrières salariales plus favorables. Elle est aussi due à la revalorisation du minimum vieillesse au 1<sup>er</sup> avril 2011 (+ 4,7 % pour une personne seule et + 2,1 % pour un couple).

Les personnes vivant au sein d'une famille monoparentale sont particulièrement touchées par la pauvreté. Près d'un tiers de ces personnes sont pauvres, soit une proportion 2,2 fois plus élevée que dans l'ensemble de la population. Entre 2005 et 2011, le taux de pauvreté des familles monoparentales a augmenté, passant de 29,7 % à 32,1 %. Les familles nombreuses sont également plus exposées : parmi les personnes vivant au sein d'un couple avec au moins trois enfants, 22,2 % sont confrontées à la pauvreté en 2011. Les couples avec un ou deux enfants sont moins touchés par la pauvreté. Toutefois, le taux de pauvreté des personnes vivant en couple avec un enfant augmente sensiblement (9,5 % après 8,4 % en 2010). Les personnes vivant en couple sans enfant sont les moins touchées par la pauvreté (6,6 % en 2011 comme l'année précédente). Enfin, 17,6 % des personnes seules, qui ne bénéficient pas des économies d'échelle que permet la vie en couple, ni du revenu supplémentaire que peut apporter le conjoint, sont en dessous du seuil de pauvreté. ■

### Définitions

**Pauvreté monétaire** : une personne est considérée comme pauvre lorsque son **niveau de vie** est inférieur au seuil de pauvreté. La pauvreté monétaire est mesurée de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee, comme Eurostat, privilégie le seuil à 60 % de la **médiane**.

**Niveau de vie, médiane** : voir *fiche 4.2*.

**Taux de pauvreté** : pourcentage de la population dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (on privilégie généralement le seuil à 60 % de la médiane des niveaux de vie).

**Intensité de la pauvreté** : écart relatif entre le seuil de pauvreté et la médiane des niveaux de vie des personnes pauvres, rapporté au seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus les situations de pauvreté sont fortes.

**Population active, emploi, chômage** : ces concepts sont ici mesurés au sens du BIT (voir *fiches 3.2, 3.3, 3.4*) au 4<sup>e</sup> trimestre de l'année considérée.

### Pour en savoir plus

- *Les revenus et le patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2013.
- « Les niveaux de vie en 2011 », *Insee Première* n° 1464, septembre 2013.
- Voir aussi : *Vue d'ensemble* (chapitre « Revenus »), *fiches 4.2 et 6.4*.

## 1. Indicateurs de pauvreté de 1996 à 2011

	1996	1999	2002	2005	2007	2008	2009	2010	2010 <sup>1</sup>	2011 <sup>1</sup>
<b>Taux de pauvreté (en %)</b>	<b>14,5</b>	<b>13,5</b>	<b>12,9</b>	<b>13,1</b>	<b>13,4</b>	<b>13,0</b>	<b>13,5</b>	<b>14,1</b>	<b>14,0</b>	<b>14,3</b>
Seuil de pauvreté (en euros 2011 par mois)	835	866	926	936	969	985	989	984	978	977
Niveau de vie médian des personnes pauvres (en euros 2011 par mois)	674	711	772	760	793	803	801	798	792	790
Nombre de personnes pauvres (en milliers)	8 179	7 745	7 495	7 766	8 035	7 836	8 173	8 617	8 520	8 729
<b>Intensité de la pauvreté (en %)</b>	<b>19,2</b>	<b>17,8</b>	<b>16,6</b>	<b>18,8</b>	<b>18,2</b>	<b>18,5</b>	<b>19,0</b>	<b>18,9</b>	<b>19,0</b>	<b>19,1</b>

1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 1996 à 2011.

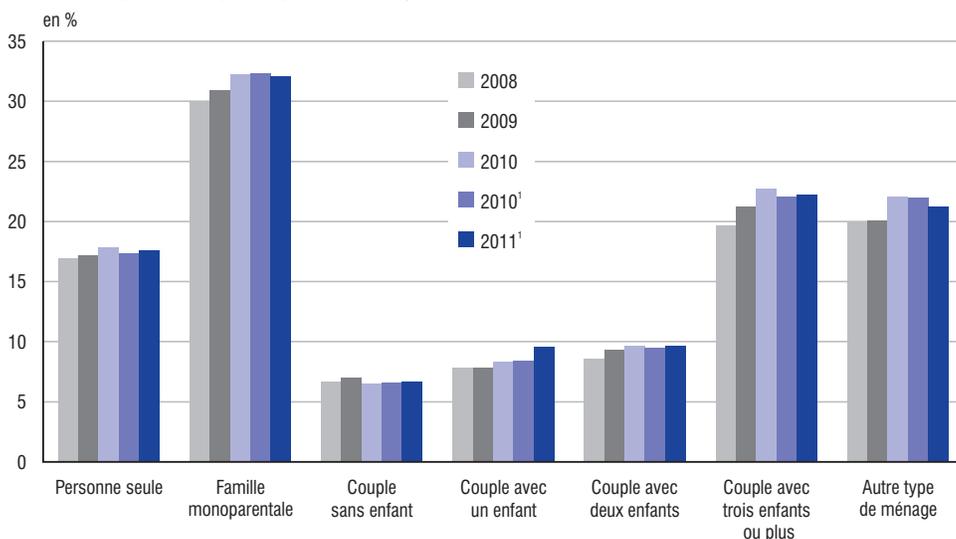
## 2. Pauvreté des personnes selon l'activité en 2011

	Personnes pauvres (milliers)	Taux de pauvreté (%)	Intensité de la pauvreté (%)
<b>Actifs de 18 ans ou plus</b>	<b>3 057</b>	<b>10,9</b>	<b>20,5</b>
En emploi	2 022	8,0	18,1
Au chômage	1 035	38,9	25,1
<b>Inactifs de 18 ans ou plus</b>	<b>2 993</b>	<b>15,4</b>	<b>17,7</b>
Étudiants	345	18,9	22,8
Retraités	1 243	9,3	12,3
Autres inactifs	1 406	32,7	22,5
<b>Enfants de moins de 18 ans</b>	<b>2 679</b>	<b>19,5</b>	<b>19,5</b>
<b>Ensemble de la population</b>	<b>8 729</b>	<b>14,3</b>	<b>19,1</b>

Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011.

## 3. Taux de pauvreté par type de ménage



1. À partir de 2010, les estimations de revenus financiers mobilisent l'enquête Patrimoine 2010.

Champ : France métropolitaine, personnes vivant au sein d'un ménage dont le revenu déclaré à l'administration fiscale est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Note : il s'agit ici de la composition du ménage au moment de l'enquête. Ainsi, par exemple, les couples sans enfant peuvent avoir des enfants mais ceux-ci ne résident pas au sein du ménage au moment de l'enquête.

Sources : Insee ; DGFIP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2008 à 2011.

## 4.4 Protection sociale

En 2011, les dépenses de l'ensemble des régimes de protection sociale s'élèvent à 673 milliards d'euros (hors transferts entre régimes), dont 639 milliards d'euros consacrés aux prestations de **protection sociale** (soit 31,9 % du PIB). Les prestations de protection sociale progressent de 3,0 % en valeur en 2011, après + 3,2 % en 2010. Cette croissance est inférieure à celle observée sur plus longue période (+ 4,6 % en moyenne annuelle entre 2000 et 2009).

Les prestations sont réparties en six grands risques sociaux. Les risques santé (218 milliards d'euros) et vieillesse-survie (290 milliards d'euros) représentent ensemble 80 % des prestations totales. Les 20 % restants se répartissent entre les risques maternité-famille, emploi, logement et pauvreté-exclusion sociale.

Les prestations vieillesse-survie croissent plus fortement en 2011 qu'en 2010 (+ 4,1 % contre + 3,5 %), en raison notamment d'une revalorisation des pensions nettement plus élevée en 2011 qu'en 2010. La progression des prestations maladie (+ 2,6 % en 2011) est modérée depuis 2005, du fait d'une meilleure maîtrise des dépenses. Les dépenses du risque emploi connaissent des évolutions conjoncturelles ; elles diminuent en 2011 (- 1,0 %), dans un contexte de quasi-stabilité du nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage (+ 0,1 % en moyenne en 2011). La diminution des dépenses du risque emploi est, toutefois, en grande partie due à

la disparition du **fonds d'investissement social**. Les prestations liées à la famille augmentent plus en 2011 qu'en 2010, en raison notamment d'une revalorisation plus importante de la base mensuelle des allocations familiales (+ 1,5 % après une revalorisation nulle en 2010).

En 2011, la croissance des ressources redvient supérieure à celle des dépenses. Le rebond de la croissance des recettes tient d'une part à une nette augmentation des **assiettes** liée à l'amélioration temporaire du contexte économique et d'autre part à une augmentation des prélèvements.

Les cotisations sociales effectives croissent de 3,6 % en 2011, contre + 1,5 % en moyenne annuelle entre 2007 et 2010. Cette forte croissance s'explique par la progression de la masse salariale brute, mais aussi par l'annualisation du calcul des exonérations de cotisations sociales et par le relèvement du taux de cotisation « accidents du travail ».

Les impôts et taxes affectés progressent de 8,1 % en 2011, alors qu'ils n'ont progressé que de 1,7 % en 2010. Cette accélération tient notamment au rebond des assiettes et à l'augmentation des prélèvements sur les revenus du capital et de placement : élargissement de l'assiette de CSG des plus-values de cessions mobilières, relèvement du taux du forfait social et du taux du prélèvement social sur les revenus du capital. Enfin, les contributions publiques augmentent de 2,6 % en 2011, après +1,2 % en 2010. ■

### Définitions

La **protection sociale** recouvre l'ensemble des mécanismes institutionnels de prévoyance collective et/ou mettant en œuvre un principe de solidarité sociale, et qui couvrent les charges résultant pour les individus ou les ménages de l'apparition ou de l'existence des risques sociaux : santé ; vieillesse et survie du conjoint ; maternité et charges de famille ; perte d'emploi ; logement ; pauvreté et exclusion sociale. Ces mécanismes peuvent être publics (Sécurité sociale, Pôle emploi, État, etc.) ou privés (mutuelles et institutions de prévoyance notamment).

Le **fonds d'investissement social** (FISO), créé en 2009 pour une durée de deux ans, avait pour objet de coordonner les efforts en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle accomplis par l'État et les partenaires sociaux dans la lutte contre la crise.

Les **assiettes** correspondent aux grandeurs macroéconomiques sur lesquelles sont assis les prélèvements.

### Pour en savoir plus

- « La protection sociale en France et en Europe en 2011 - édition 2013 », *Document de travail* n° 181, Drees, juin 2013.
- « La hausse du nombre d'allocataires des minima sociaux se poursuit en 2011 », *Études et résultats* n° 844, Drees, juin 2013.
- Minima sociaux et prestations sociales - Ménages aux revenus modestes et redistribution*, coll. « Études et statistiques », Drees, édition 2013.

## 1. Dépenses de protection sociale, hors transferts

	en milliards d'euros courants					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Santé	186,6	193,2	199,4	206,7	212,7	218,2
Maladie	149,3	154,5	159,7	165,9	170,4	174,0
Invalidité et accidents du travail	37,2	38,7	39,7	40,8	42,3	44,1
Vieillesse - survie	232,8	245,9	258,2	269,0	278,5	290,1
Maternité - famille	50,7	52,2	53,3	55,0	55,6	56,2
Emploi	37,0	36,2	35,9	40,5	42,6	42,1
Logement	14,3	14,6	15,7	16,1	16,2	16,8
Pauvreté - exclusion sociale	10,7	11,1	11,1	14,0	14,8	15,5
<b>Ensemble des prestations</b>	<b>532,0</b>	<b>553,3</b>	<b>573,7</b>	<b>601,3</b>	<b>620,4</b>	<b>638,8</b>
Autres dépenses <sup>1</sup>	29,8	30,5	31,2	32,6	33,5	34,1
<b>Ensemble des dépenses</b>	<b>561,8</b>	<b>583,8</b>	<b>604,8</b>	<b>634,0</b>	<b>653,9</b>	<b>672,9</b>

1. Frais de gestion, frais financiers et dépenses diverses.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2005).

## 2. Nombre de bénéficiaires de quelques prestations sociales

	effectifs au 31 décembre, en milliers					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Retraités de droit direct	13 640	14 020	14 418	14 740	15 080	15 291
Bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) et de l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) <sup>1</sup>	599	586	575	583	576	573
Chômeurs indemnisés	2 283	2 114	2 201	2 505	2 507	2 540
Bénéficiaires des aides au logement <sup>2</sup>	5 661	5 706	6 033	6 058	6 033	6 122
Bénéficiaires des allocations familiales (AF)	4 619	4 639	4 659	4 682	4 708	4 747
Bénéficiaires du complément familial (CF)	830	814	821	822	823	820
Bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (ARS)	2 836	2 798	2 899	2 862	2 861	2 838
Bénéficiaires de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)	2 027	2 126	2 216	2 267	2 286	2 288
Bénéficiaires de l'allocation de soutien familial (ASF)	684	712	705	736	732	727
Bénéficiaires du revenu minimum d'insertion (RMI) <sup>3</sup>	1 256	1 151	1 121	139	140	///
Bénéficiaires de l'allocation de parent isolé (API) <sup>3</sup>	216	204	200	30	30	///
Bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) <sup>3</sup>	///	///	///	1 697	1 798	2 032
Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)	772	782	818	851	883	924
Bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)	147	145	153	160	169	191

1. L'ASPA est entrée en vigueur le 13 janvier 2007. Elle se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux anciennes allocations du minimum vieillesse, notamment à l'ASV.

2. Aide personnalisée au logement (APL), allocation de logement à caractère social (ALS) et allocation de logement à caractère familial (ALF).

3. Le RSA socle remplace le RMI, l'API et une partie de la prime pour l'emploi à compter du 1<sup>er</sup> juin 2009 en métropole, et du 1<sup>er</sup> janvier 2011 en Outre-mer (au 1<sup>er</sup> janvier 2012 à Mayotte).

Champ : France.

Sources : Cnaf, Drees, Pôle emploi.

## 3. Ressources hors transferts des comptes de la protection sociale

	en milliards d'euros courants					
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Cotisations totales</b>	<b>367,2</b>	<b>380,6</b>	<b>391,3</b>	<b>395,6</b>	<b>404,3</b>	<b>419,0</b>
Cotisations effectives	324,5	335,6	344,5	347,2	354,3	367,1
Cotisations des employeurs	204,2	211,5	217,5	218,1	222,4	232,8
Cotisations des salariés	96,7	99,9	101,4	102,2	104,2	106,7
Cotisations des travailleurs indépendants	20,9	21,5	23,3	23,9	24,6	24,5
Autres cotisations effectives	2,6	2,7	2,3	3,0	3,1	3,2
Cotisations imputées <sup>1</sup>	42,7	44,9	46,8	48,4	50,0	51,9
<b>Impôts et taxes affectés</b>	<b>129,6</b>	<b>137,4</b>	<b>147,7</b>	<b>147,7</b>	<b>150,2</b>	<b>162,4</b>
<b>Contributions publiques<sup>2</sup></b>	<b>56,5</b>	<b>59,2</b>	<b>61,1</b>	<b>64,8</b>	<b>65,6</b>	<b>67,3</b>
<b>Produits financiers</b>	<b>4,7</b>	<b>5,1</b>	<b>5,7</b>	<b>4,7</b>	<b>3,8</b>	<b>4,1</b>
<b>Autres ressources</b>	<b>12,2</b>	<b>12,7</b>	<b>13,2</b>	<b>9,7</b>	<b>9,2</b>	<b>8,8</b>
<b>Ensemble des ressources</b>	<b>570,2</b>	<b>595,0</b>	<b>619,0</b>	<b>622,5</b>	<b>633,1</b>	<b>661,5</b>

1. Elles mesurent la contribution des employeurs publics ou privés au financement du régime d'assurance sociale qu'ils gèrent eux-mêmes pour leurs propres salariés ou ayants droits. Elles sont la contrepartie des prestations sociales versées par l'employeur (comme par exemple les retraites des fonctionnaires de l'État).

2. Versements de l'État et des collectivités locales aux régimes de la protection sociale ; elles sont prélevées sur l'ensemble des recettes fiscales et ne constituent donc pas une recette affectée.

Champ : France.

Source : Drees, comptes de la protection sociale (base 2005).

## 4.5 Consommation et épargne des ménages

En 2012, la dépense de **consommation des ménages** se replie en volume (-0,4 % après +0,5 %). En effet, le pouvoir d'achat du revenu disponible brut enregistre en 2012 une nette diminution (-0,9 % après +0,7 % en 2011) que la baisse du **taux d'épargne des ménages** ne suffit pas à compenser (-0,4 point). Le **taux d'épargne financière** des ménages diminue par ailleurs de 0,6 point, à 6,1 %. La consommation effective des ménages, qui inclut les dépenses directement financées par la collectivité, est stable.

La part des **dépenses « pré-engagées »** dans le revenu disponible brut est de 27,9 % en 2012. Les dépenses de logement, chauffage et éclairage, qui correspondent aux trois quarts de celles-ci, rebondissent en 2012. En particulier, la consommation d'électricité, de gaz et d'autres combustibles pour le logement se retourne à la hausse (+6,2 % en volume après -11,5 %), du fait du retour à la normale des températures après une année 2011 particulièrement douce, alors que les prix ralentissent (+5,6 % après +9,9 %). Par ailleurs, les prix des loyers directement pris en charge par les ménages, *i.e.* hors aides au logement mais y compris loyers imputés, accélèrent après six années de ralentissement (+1,6 % après +0,9 %).

La baisse de la consommation est la seconde enregistrée en 60 ans, la première datant de 1993. Elle affecte la plupart des postes. La consommation en automobiles neuves est la plus touchée : le marché du neuf chute pour la troisième année consécutive (-13,6 % en volume après -1,4 %) alors que celui des voitures d'occasion est stable (-0,2 %). Les loisirs et la culture pâtissent de la baisse du pouvoir d'achat des ménages, comme les dépenses d'habillement. En revanche, la consommation des ménages en économie de l'information reste dynamique (+3,0 % en volume) grâce au marché des téléphones mobiles, en lien avec l'essor des *smartphones* et des services de télécommunications. L'appétence des ménages pour l'informatique ne se dément pas en 2012, les tablettes ayant pris le relais des ordinateurs. À l'inverse, les achats de téléviseurs reculent après plusieurs années de vive croissance portée par l'arrivée de la télévision numérique terrestre (TNT) et l'équipement des ménages en écran plat. La consommation en produits alimentaires se maintient. ■

### Définitions

**Consommation des ménages** : dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » (ou « dépense de consommation des ménages ») qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple, pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments et des consultations est comprise dans cette dépense.

- la « consommation finale effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

**Taux d'épargne des ménages** : le revenu disponible des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne. Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de l'épargne pour accroître leur patrimoine.

**Taux d'épargne financière** : l'épargne des ménages peut être utilisée soit pour l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisition de logements, soit pour des placements financiers ou des remboursements d'emprunt. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement (ainsi que de quelques autres opérations en capital, paiement de droits de succession par exemple). Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

**Dépenses « pré-engagées »** : elles correspondent à celles qui sont supposées réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Suivant les préconisations du rapport de la Commission « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » (février 2008), ces dépenses comprennent : les dépenses liées au logement, y compris les loyers dits « imputés » (correspondant aux montants que les propriétaires occupants de leur logement verseraient s'ils étaient locataires) et les dépenses relatives à l'eau, au gaz, à l'électricité et aux autres combustibles utilisés dans les habitations ; les services de télécommunications ; les frais de cantines ; les services de télévision (redevance télévisuelle, abonnements à des chaînes payantes) ; les assurances (hors assurance-vie) ; les services financiers (y compris les services d'intermédiation financière indirectement mesurés).

### Pour en savoir plus

- « La consommation des ménages en berne en 2012 », *Insee Première* n° 1450, juin 2013.
- « Les comptes de la Nation en 2012 - Le PIB stagne, le pouvoir d'achat recule », *Insee Première* n° 1447, mai 2013.
- Voir aussi : *fiche 4.1*.

# Consommation et épargne des ménages 4.5

## 1. Évolution de la consommation des ménages par fonction @

	Variations en volume au prix de l'année précédente				en %
	2009	2010	2011	2012	Coefficients budgétaires <sup>1</sup>
Alimentation et boissons non alcoolisées	0,2	1,2	0,8	0,7	13,8
<i>dont : produits alimentaires</i>	0,0	1,0	0,6	0,8	12,6
Boissons alcoolisées et tabac	0,8	-0,2	0,1	-2,8	3,2
Articles d'habillement et chaussures	-3,4	0,8	-1,0	-2,3	4,2
Logement <sup>2</sup> , chauffage, éclairage	0,4	1,4	-1,1	1,7	25,9
Équipement du logement	-3,0	2,4	1,5	-1,4	5,8
Santé (dépenses à la charge des ménages)	3,0	2,4	2,9	2,8	3,9
Transports	-1,0	-0,4	0,6	-3,6	14,1
Communications <sup>3</sup>	0,5	2,9	5,6	9,1	2,7
Loisirs et culture <sup>3</sup>	0,8	2,8	2,5	-1,5	8,1
<i>dont : appareils électroniques et informatiques</i>	12,3	8,6	6,7	0,0	1,6
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	-5,5	-0,9	-0,1	1,0	0,8
Hôtels, cafés et restaurants	-3,4	1,6	1,3	-1,4	7,1
Autres biens et services	2,9	1,1	1,4	0,3	11,3
<b>Dépenses de consommation des ménages</b>	<b>0,1</b>	<b>1,5</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,4</b>	<b>100,0</b>
<b>Dépenses de consommation des ISBLSM<sup>4</sup></b>	<b>4,4</b>	<b>3,8</b>	<b>1,6</b>	<b>1,9</b>	<b>///</b>
<b>Dépenses de consommation des APU<sup>4</sup></b>	<b>2,2</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>///</b>
<i>dont : santé</i>	3,4	2,8	2,1	2,2	///
<i>  éducation</i>	-0,2	0,3	0,3	0,4	///
<b>Consommation effective des ménages</b>	<b>0,7</b>	<b>1,6</b>	<b>0,8</b>	<b>0,0</b>	<b>///</b>

1. Le coefficient budgétaire représente la part de la dépense en valeur consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services) dans la dépense de consommation des ménages. Pour que la somme des coefficients budgétaires soit égale à 100,0, il faut y ajouter le poids de la correction territoriale (différence entre les achats à l'étranger des résidents et les achats en France des non-résidents) : -0,9.

2. Y compris les loyers dits « imputés ».

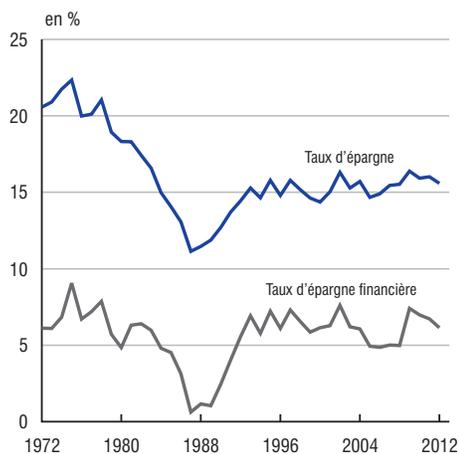
3. Principaux postes concernés par l'économie de l'information.

4. Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs, etc.) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

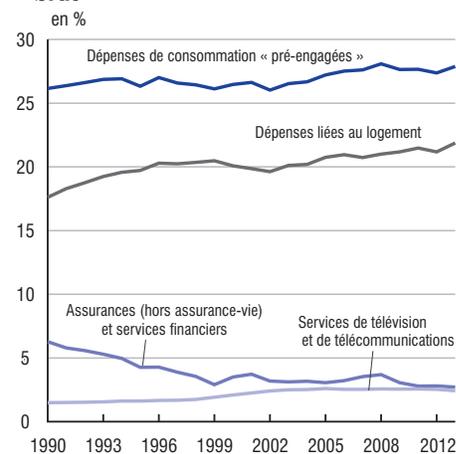
## 2. Taux d'épargne des ménages



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.

## 3. Part des dépenses de consommation « pré-engagées » dans le revenu disponible brut



Champ : France.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2005.